



1) INSCRIPTION

Pour toutes inscriptions à l'École de Musique, une **adhésion de 55 euros** est demandée.
Cette cotisation est demandée par famille.

2) RÉGLEMENT DES COURS

Le paiement des cours est annuel mais pour donner de la souplesse financière, des facilités de paiement sont possibles en **1, 3 ou 10 fois**.

Ce tarif sera modifié en fonction du démarrage des cours.

Une **remise de 10%** sera effectuée pour une **inscription supplémentaire d'un enfant par famille** ou pour un **deuxième instrument**.

TOUT MOIS COMMENCÉ EST DÛ

3) ABSENCES

En cas d'absence du professeur, le cours sera rattrapé.

Il conviendra de s'entendre avec le professeur pour planifier les cours manquants en dehors du planning habituel.

4) LES COURS

La durée des cours est de 30 min à raison d'un cours par semaine.

À ces cours il faut rajouter 45 min de solfège, financé par les subventions de la mairie de SOLLIÈS-PONT et de la CCVG.

Les élèves doivent être ponctuels à leurs cours.

5) LES ÉVÈNEMENTS

Tout au long de l'année, l'École de Musique organisera des scènes ouvertes.

Chaque élève devra participer **obligatoirement** à une scène ouverte par an.

La participation au concert de Noël et de fin d'année est **obligatoire**.

Pour toutes manifestations, des répétitions sont possibles. Vous serez informés par mail.

6) VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

L'École de Musique sera fermée durant les vacances scolaires ainsi que certains jours fériés et ponts.

Pour toutes questions, le bureau est à votre disposition pour y répondre.

Le président Jean-Marc CROCE